



Avant 1ère carte séjour temporaire, peut-on faire parvenir l'enfa

Par **Eha**, le **27/10/2008** à **01:11**

Je suis une femme étrangère, mariée avec un ressortissant français, vivant en France depuis 1 an et 3 mois, ayant une carte de séjour temporaire de 1 an et celle-ci va expirer au mois d'avril 2009.
Mon mari et moi, voulons adopter un enfant de mon pays. Est-ce que c'est vrai que pendant la première carte de séjour d'1 an, j'ai le droit de faire venir l'enfant adopté sans agrément en France ?
L'enfant n'est pas encore adopté, mais je l'ai déjà nourri depuis longtemps.
Est-ce que je pourrais faire l'adoption simple dans mon pays ?
Est-ce que nous sommes obligés tous les deux d'aller dans mon pays pour faire l'adoption ?
Est-ce que je peux seulement l'adopter toute seule et, en arrivant en France, mon mari va l'adopter ?
S'il vous plaît, aidez moi. Merci encore de votre compréhension.
Cordialement,
Eha.

Par **Tisuisse**, le **27/10/2008** à **08:15**

Bonjour,
Je vous répondrai la même chose que sur votre autre message : voyez les services sociaux de votre mairie et les services de l'immigration à la préfecture. De plus, le fait d'être handicapée (polio) risque de compliquer les choses, en préfecture, pour une adoption et une naturalisation.
Bonne chance.

Par **laurence28**, le **27/10/2008** à **12:21**

bjour tisuisse
j'ai un oqtf qui a été annulé il ya de cela 1 mois en s'adjoignant au préfet de

réexaminer ma demande de titre de séjour alors je me suis présentée la semaine passée avec mon jugement à la préfecture pour solliciter un APS. L'agent qui m'a reçu m'a dit qu'il était encore en train d'étudier mon dossier et qu'il devrait me convoquer. Il m'a posé des questions sur mon fils qui est resté en Afrique me disant que mon époux leur avait fait un courrier pour dire que j'ai abandonné mon fils et que je ne m'en occupais pas. Alors pour cette raison je dois donner les preuves tel que les mandats Western Union, son certificat de scolarité, son acte de naissance, et une attestation qui prouve que je m'occupe bien de mon fils en Afrique. J'ai tous ces documents, mais je me pose des questions si c'est pas un piège ? car cela n'entre pas dans le cadre du sujet. Je tiens à informer que j'ai quitté mon époux suite aux violences conjugales que j'ai subies. Mon arrivée en France, morale et physique donc il y a des preuves : certificat médical, plainte, main courante suivie d'une assistante sociale de ma ville et une autre d'ANEAM. Et la préfecture a tous ces copies et il s'était basé sur le fait que j'étais divorcée alors que je ne l'étais pas encore et avait pas pris en compte les violences. Merci d'avance.

Par **salim16000**, le **27/10/2008** à **12:39**

bonjour à Laurence28. Rndit moi svp est-ce que tu es enregistré sur forum France terre d'asile avec ce pseudo ? Tu as répondu à mon questionnement est-ce que si toi ou non j'attends la réponse ? Désolé j'ai besoin d'aide.

Par **laurence28**, le **27/10/2008** à **14:58**

Oui j'y suis et je t'ai répondu

Par **salim16000**, le **27/10/2008** à **21:05**

Salut. Rndit moi svp tu as passé le même cas ou juste une expérience pareille ? Ce que vraiment je suis perdu. C'est pas la peine de parler des mariages pour les papiers. Je connais des couples français/français dans mon entourage qui divorcent au bout d'1 an de mariage ! Et on leur fait pas de morale ! C'est comme ça, c'est la vie. Mais dès qu'il s'agit des étrangers, ça y est, on prêt à critiquer. Et puis c'est facile quand on connaît pas la situation réelle. Chacun dit son avis même entre les avocats. Chacun dit chose différente. J'ai contacté GISTI peut-être tu connais il sont dit oui tu risques de retirer ta carte, j'ai contacté DIEM (association) elle sont tu peux divorcer normale par ce que les Algériens sont attachés par des autres accords. J'ai lu sur sos.net sur site service public il sont dit on peut pas retirer la carte motif rupture de vie commune pour les Algériens. Entrez en France par regroupement familial. Est voici le <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11171.xhtml> lien je veux votre avis peut-être tu as une expérience mieux que moi. Merci d'avance.